

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES HAUTES DUYES**

SEANCE du 04/09/2025 à 18h30

Date de la convocation : 25/08/2025

Le quatre septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune des HAUTES-DUYES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Italo ZANARTU HAYER, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie de Saint-Estève.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Italo ZANARTU HAYER, Christian MARTEL, Chantal CASA, Claude MARTEL

Représentés :

Excusés : Yann SEGOND

Absents : Jean-Paul FERAUD Sébastien INNOCENTI

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christian MARTEL

D202516 Délibération portant sur l'approbation du projet d'aménagement de la salle municipale, de la validation du plan de financement et de la demande de subvention.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération D-IV-UHF-1 du Conseil Départemental du 9 décembre 2016 approuvant la mise en place d'un nouveau Fonds départemental d'aide aux communes (FODAC) et son cadre d'intervention ;

VU la délibération D202104 du 8 avril 2021 du conseil municipal concernant l'acceptation du projet de l'extension de la mairie et de la création d'une salle municipale ;

CONSIDERANT que la salle polyvalente s'utilisera pour les réunions populaires, traditionnelles et culturelles, et pour les conseils municipaux, élections et tout autre besoin lié à la commune ;

CONSIDERANT que cette nouvelle « agora » répondra à six axes sociaux-culturels qui semblent opportun de développer ou de pérenniser dans notre environnement rural : renforcement du lien social, animation de la vie locale, soutien aux familles et aux habitants, dynamique associative et économique, accès à la culture et à l'éducation et finalement cohésion et solidarité ;

CONSIDERANT que cette salle polyvalente doit répondre à des besoins de polyvalence, d'adaptation à différents types d'événements (spectacles, repas, réunions, expositions) et des besoins de modularité (mobilier mobile et pliant, cloisons amovibles) ;

CONSIDERANT le devis n° INT250900015 du 01/09/2025 proposé par l'entreprise Manutan Collectivité d'un montant de 9 764,44 € pour l'acquisition du matériel : 15 tables, 60 chaises, 8 grilles d'exposition, une estrade modulable, un vidéoprojecteur et son support et une enceinte bluetooth multifonction ;

Le Conseil Municipal

VALIDE le principe de l'aménagement de la salle municipale ;

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses :

Achat matériel : 9 764,44 € HT

Recettes :

Subvention au titre du FODAC (maximum 70 %) : 6 835,10 € HT

Autofinancement : 2 929,34 € HT

VALIDE le devis n° INT250900015 du 01/09/2025 proposé par l'entreprise Manutan Collectivité d'un montant de 9 764,44 € pour l'acquisition du matériel : 15 tables, 60 chaises, 8 grilles d'exposition, une estrade modulable, un vidéoprojecteur et son support et une enceinte bluetooth multifonction ;

MANDATE monsieur le maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'obtention de la subvention auprès du département ;

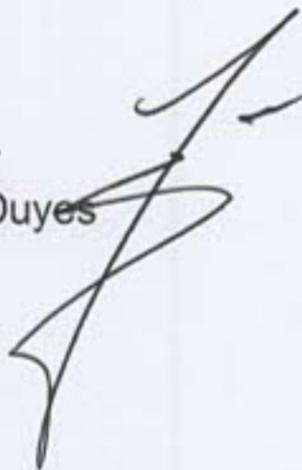
AUTORISE monsieur le maire à effectuer tout acte en conséquence.

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 4

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Italo Zanartu-Hayer
Maire des Hautes-Duyes



Christian MARTEL
Secrétaire de séance

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.